

# BCV PORTFOLIO PENSION FUND - BCV Pension 40

## Rapport annuel au 31 mai 2024

---

### Table des matières

Direction du fonds et organisation .....	2
Information aux investisseurs .....	3
Utilisation du revenu net .....	3
Chiffres comptables .....	4
Inventaire et transactions .....	8
Notes aux états financiers .....	12
Rapport de performance .....	14
Rapport abrégé de la société d'audit .....	15



Pl. St-François 14  
Case postale 300  
CH-1001 Lausanne

[www.bcv.ch/invest](http://www.bcv.ch/invest)



Rue du Maupas 2  
Case postale 691  
CH-1001 Lausanne

[www.gerifonds.ch](http://www.gerifonds.ch)

## Direction du fonds et organisation

---

### Direction du fonds

GERIFONDS SA  
Rue du Maupas 2  
Case postale 691  
1001 Lausanne

### Conseil d'administration

Stefan BICHSEL  
Président

Oren-Olivier PUDER  
Vice-président

Fabrice WELSCH  
Membre

Simona TERRANOVA  
Membre

Michel AUBRY  
Membre

### Organe de gestion

Christian CARRON, Chief Executive Officer  
Bertrand GILLABERT, Chief Financial Officer  
Sandra BERCHIER, Chief Compliance Officer  
Frédéric NICOLA, Chief Fund Risk & Regulatory Officer  
Antonio SCORRANO, Chief Operating Officer

### Banque dépositaire

Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

### Société d'audit

PricewaterhouseCoopers SA  
Avenue Giuseppe-Motta 50  
1202 Genève

### Domicile(s) de souscription et de paiement

Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

### Gestion du fonds

GERIFONDS SA a délégué la gestion du fonds  
à Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

## Information aux investisseurs

### 1) Changement de société d'audit

PricewaterhouseCoopers SA, Genève, a été désignée comme société d'audit du fonds, en remplacement de KPMG SA, Genève. La nouvelle société d'audit assume cette fonction depuis le présent exercice annuel clôturant au 31 mai 2024.

### 2) Modification concernant la direction du fonds

La composition du conseil d'administration de la direction du fonds est modifiée, à compter du 15 mai 2024, avec le départ de M. Patrick Botteron, membre, et la nomination de M. Michel Aubry, en tant que nouveau membre.

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA a constaté la conformité légale des modifications susmentionnées.

## Utilisation du revenu net au 31 mai 2024

Date Ex VNI : 16/07/2024

Date de paiement : 18/07/2024

Classe	Affidavit	Coupon n°	Monnaie	Montant pour porteurs de parts domiciliés			
				en Suisse			à l'étranger
				Brut par part	Impôt anticipé fédéral moins 35%	Net par part	Net par part
Classe A	Non	9	CHF	1.70	0.595	1.105	1.105
Classe B	Non	6	CHF	1.70	0.595	1.105	1.105

### Capitalisation des revenus

Capitalisation au : 16/07/2024

Classe	Affidavit	Monnaie	Montant pour porteurs de parts domiciliés en Suisse et à l'étranger	
			Rendement imposable	35% impôt anticipé récupérable
Classe AP <sup>1)</sup>	Non	CHF	1.62840	0.00000 <sup>1)</sup>
Classe BP <sup>1)</sup>	Non	CHF	1.41519	0.00000 <sup>1)</sup>

<sup>1)</sup> La direction du fonds ayant déclaré l'impôt anticipé à l'Administration fédérale des contributions (AFC), les porteurs de parts n'ont pas à soumettre de demande de remboursement de cet impôt.

## Chiffres comptables

Aperçu	Devise	01.06.23	01.06.22	01.06.21	
		31.05.24	31.05.23	31.05.22	
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	consolidée	CHF	524'223'923.27	477'442'924.99	485'921'015.20
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	classe A	CHF	286'393'979.95	275'934'882.43	294'850'171.24
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable	classe A	CHF	142.4754	135.0788	141.3129
Total Expense Ratio (TER) synthétique	classe A		1.20%	1.20%	1.19%
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	classe AP	CHF	188'669'139.69	154'758'408.28	133'613'983.96
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable	classe AP	CHF	154.6787	144.4826	149.5993
Total Expense Ratio (TER) synthétique	classe AP		1.20%	1.20%	1.19%
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	classe B	CHF	46'400'088.28	44'889'675.31	55'657'688.94
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable	classe B	CHF	147.3215	139.2159	144.9803
Total Expense Ratio (TER) synthétique	classe B		0.70%	0.70%	0.69%
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	classe BP	CHF	2'760'715.35	1'859'958.97	1'799'171.06
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable	classe BP	CHF	159.3906	148.1402	152.6214
Total Expense Ratio (TER) synthétique	classe BP		0.70%	0.70%	0.69%
<b>Aperçu</b>	<b>Devise</b>			(Liquidation 01.06.21 de la classe) <b>24.05.22</b>	
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	classe CP	CHF		0.00	
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable	classe CP	CHF		0.00	
Total Expense Ratio (TER) synthétique	classe CP			0.44%	

Le TER a été calculé et est publié conformément à la directive de l'Asset Management Association Switzerland AMAS.

### Compte de fortune

<b>(Valeurs vénales)</b>	<b>31.05.24</b>	<b>31.05.23</b>
Avoirs en banque		
à vue	12'762'234.57	8'825'459.08
Valeurs mobilières		
Parts d'autres placements collectifs	511'196'927.28	467'814'531.14
Autres actifs	646'952.17	1'160'390.81
<b>Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable</b>	<b>524'606'114.02</b>	<b>477'800'381.03</b>
Autres engagements	-382'190.75	-357'456.04
<b>Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable</b>	<b>524'223'923.27</b>	<b>477'442'924.99</b>

<b>Evolution du nombre de parts de la classe A</b>	<b>Période comptable</b>	<b>01.06.23</b>	<b>01.06.22</b>
		<b>31.05.24</b>	<b>31.05.23</b>
Position au début de la période comptable		2'042'769.6440	2'086'505.0729
Parts émises		248'869.4810	179'766.5077
Parts rachetées		-281'509.1750	-223'501.9366
<b>Position à la fin de la période comptable</b>		<b>2'010'129.9500</b>	<b>2'042'769.6440</b>

<b>Evolution du nombre de parts de la classe AP</b>	<b>Période comptable</b>	<b>01.06.23</b>	<b>01.06.22</b>
		<b>31.05.24</b>	<b>31.05.23</b>
Position au début de la période comptable		1'071'121.1500	893'145.8016
Parts émises		203'499.6780	206'707.7017
Parts rachetées		-54'872.3540	-28'732.3533
<b>Position à la fin de la période comptable</b>		<b>1'219'748.4740</b>	<b>1'071'121.1500</b>

<b>Evolution du nombre de parts de la classe B</b>	<b>Période comptable</b>	<b>01.06.23</b>	<b>01.06.22</b>
		<b>31.05.24</b>	<b>31.05.23</b>
Position au début de la période comptable		322'446.4050	383'898.3585
Parts émises		44'024.0650	25'444.9236
Parts rachetées		-51'512.5220	-86'896.8771
<b>Position à la fin de la période comptable</b>		<b>314'957.9480</b>	<b>322'446.4050</b>

<b>Evolution du nombre de parts de la classe BP</b>	<b>Période comptable</b>	<b>01.06.23</b>	<b>01.06.22</b>
		<b>31.05.24</b>	<b>31.05.23</b>
Position au début de la période comptable		12'555.3970	11'788.4576
Parts émises		7'321.6580	6'614.3714
Parts rachetées		-2'556.6170	-5'847.4320
<b>Position à la fin de la période comptable</b>		<b>17'320.4380</b>	<b>12'555.3970</b>

### Variation de la fortune nette du fonds

Fortune nette du fonds au début de la période comptable	477'442'924.99	485'921'015.20
Distribution prévue lors de la dernière clôture annuelle	-4'827'166.02	-3'496'954.64
Solde des mouvements de parts	17'699'050.14	11'325'170.43
Résultat total	33'909'114.16	-16'306'306.00
<b>Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable</b>	<b>524'223'923.27</b>	<b>477'442'924.99</b>

Compte de résultat	Période comptable	01.06.23	01.06.22
		31.05.24	31.05.23
<b>Revenus</b>			
Revenus des avoirs en banque			
à vue		20'690.98	11'118.46
Intérêts négatifs		0.00	-8'245.65
Revenus des valeurs mobilières			
Parts d'autres placements collectifs		5'883'512.72	6'935'134.88
Participation des souscripteurs aux revenus nets courus		330'137.10	256'220.65
<b>Total des revenus</b>		6'234'340.80	7'194'228.34
<b>Charges</b>			
Intérêts passifs		-0.02	-0.02
Bonifications réglementaires			
Commission forfaitaire de gestion		-4'020'335.27	-3'831'838.99
Participation des porteurs de parts sortants aux revenus nets courus		-280'365.07	-238'206.54
<b>Total des charges</b>		-4'300'700.36	-4'070'045.55
<b>Résultat net avant ajustements</b>		1'933'640.44	3'124'182.79
Ajustements fiscaux *		3'949'872.28	3'810'952.09
<b>Résultat net</b>		5'883'512.72	6'935'134.88
Gains et pertes de capital réalisés		-3'526'726.93	-4'366'760.56
<b>Résultat réalisé</b>		2'356'785.79	2'568'374.32
Variation des gains et pertes de capital non réalisés		31'552'328.37	-18'874'680.32
<b>Résultat total</b>		33'909'114.16	-16'306'306.00

	Période comptable	01.06.23	01.06.22
<b>Utilisation du résultat de la classe A</b>		<b>31.05.24</b>	<b>31.05.23</b>
Résultat net		3'334'196.63	4'138'376.46
Report de l'année précédente		147'537.61	94'700.44
<b>Résultat disponible pour être réparti</b>		<b>3'481'734.24</b>	<b>4'233'076.90</b>
Résultat prévu pour être distribué aux investisseurs		3'417'220.92	4'085'539.29
Report à compte nouveau		64'513.32	147'537.61
<b>Total</b>		<b>3'481'734.24</b>	<b>4'233'076.90</b>

	Période comptable	01.06.23	01.06.22
<b>Utilisation du résultat de la classe AP</b>		<b>31.05.24</b>	<b>31.05.23</b>
Résultat net		1'986'244.09	2'039'680.07
<b>Résultat disponible pour être réparti</b>		<b>1'986'244.09</b>	<b>2'039'680.07</b>
Revenus thésaurisés (non distribués) et non soumis à l'impôt anticipé		1'986'244.09	2'039'680.07
<b>Total</b>		<b>1'986'244.09</b>	<b>2'039'680.07</b>

	Période comptable	01.06.23	01.06.22
<b>Utilisation du résultat de la classe B</b>		<b>31.05.24</b>	<b>31.05.23</b>
Résultat net		538'560.32	730'219.63
Report de l'année précédente		5'695.29	17'102.39
<b>Résultat disponible pour être réparti</b>		<b>544'255.61</b>	<b>747'322.02</b>
Résultat prévu pour être distribué aux investisseurs		535'428.51	741'626.73
Report à compte nouveau		8'827.10	5'695.29
<b>Total</b>		<b>544'255.61</b>	<b>747'322.02</b>

	Période comptable	01.06.23	01.06.22
<b>Utilisation du résultat de la classe BP</b>		<b>31.05.24</b>	<b>31.05.23</b>
Résultat net		24'511.68	26'858.72
<b>Résultat disponible pour être réparti</b>		<b>24'511.68</b>	<b>26'858.72</b>
Revenus thésaurisés (non distribués) et non soumis à l'impôt anticipé		24'511.68	26'858.72
<b>Total</b>		<b>24'511.68</b>	<b>26'858.72</b>

## Inventaire et transactions

### Inventaire de la fortune du fonds à la fin de la période comptable

ISIN	Désignation	Nombre/Nominal	Monnaie	Cours	Valeur vénale	en %
------	-------------	----------------	---------	-------	---------------	------

#### Valeurs mobilières cotées en bourse

Parts d'autres placements collectifs					18'827'847.00	3.59
CH0009778769	Immofonds Schweizerischer Immobilien-Anlagefonds	9'281	CHF	538.00	4'993'178.00	0.95
CH0014420852	UBS (CH) Property Fund - Leman Residential 'Foncipars'	35'584	CHF	132.50	4'714'880.00	0.90
CH0014420878	UBS (CH) Property Fund - Swiss Mixed 'Sima'	47'006	CHF	130.50	6'134'283.00	1.17
CH0395718866	Schroder Immo Plus	18'836	CHF	158.50	2'985'506.00	0.57
<b>Suisse</b>					<b>18'827'847.00</b>	<b>3.59</b>

#### Valeurs mobilières non cotées en bourse

Parts d'autres placements collectifs					492'369'080.28	93.86
CH0021722035	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV Enhanced Europe Equity ESG -C-	92'555	EUR	152.85	13'854'895.54	2.64
CH0021722076	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV Enhanced US Equity ESG -C-	84'321	USD	419.42	31'905'359.15	6.08
CH0021722274	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV International Bonds ESG (CHF) -C	472'434	CHF	55.93	26'423'233.62	5.04
CH0025762524	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV Japac ESG -C-	65'346	JPY	19'309.00	7'243'671.94	1.38
CH0107973254	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV Systematic Premia Swiss Ety ESGC	59'827	CHF	198.55	11'878'650.85	2.26
CH0107973536	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV Systematic Premia Europe ESG -C-	9'052	EUR	175.09	1'552'186.19	0.30
CH0107974393	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV Systematic Premia US Ety ESG -C-	16'833	USD	443.61	6'736'613.08	1.28
CH0117044831	Swisscanto (CH) Index Equity Fund Pacific ex Japan -NT CHF-	17'314	CHF	132.1255	2'287'620.91	0.44
CH0142917118	AMC EXPERT FUND - BCV Global Emerging Equity ESG -C-	97'230	USD	126.06	11'057'484.57	2.11
CH0180614726	Zurich Invest Institutional Funds -I-	44'596.7	CHF	1'476.9238	65'865'927.63	12.56
CH0213422709	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV Swiss Franc Bonds ESG -Z-	1'433'782	CHF	94.95	136'137'600.90	25.95
CH0213423053	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV Swiss Equity ESG -Z-	439'489	CHF	191.54	84'179'723.06	16.05
CH0364276490	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV Swiss Franc Credit Bonds ESG -C-	113'905	CHF	93.24	10'620'502.20	2.03
CH0364276730	AMC PROF. FUND - BCV Fiscal Strength Government Bonds -C-	70'270	CHF	75.67	5'317'330.90	1.01
CH0383277842	Swisscanto (CH) Index Equity Fund USA -NT CHF-	137'930	CHF	206.59	28'494'958.70	5.43
CH0383287981	Swisscanto (CH) Index Equity Fund Canada -NT CHF-	11'954.778	CHF	136.33	1'629'794.88	0.31
CH0576443482	ETHOS II - Ethos Swiss Sustainable Equities -Z-	77'026	CHF	177.16	13'645'926.16	2.60
CH1347744547	BCV INDEX FUND - BCV Swiss Responsible Bond Indexed -Z-	340'000	CHF	98.64	33'537'600.00	6.39
<b>Suisse</b>					<b>492'369'080.28</b>	<b>93.86</b>

Rapport annuel au 31.05.24

BCV PORTFOLIO PENSION FUND – BCV Pension 40

Numéro de valeur classe A : 11 863 149      Numéro de valeur classe BP : 29 506 050

Numéro de valeur classe AP : 11 863 178      Numéro de valeur classe CP : 29 506 052

Numéro de valeur classe B : 29 506 049

Unité de compte du fonds :

CHF

Page

9

Inventaire résumé	Valeur vénale	en %
Avoirs en banque à vue	12'762'234.57	2.43
Parts d'autres placements collectifs	511'196'927.28	97.45
Autres actifs	646'952.17	0.12
<b>Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable</b>	<b>524'606'114.02</b>	<b>100.00</b>
Autres engagements	-382'190.75	
<b>Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable</b>	<b>524'223'923.27</b>	

Cours de change	EUR	1 = CHF 0.97935
	JPY	100 = CHF 0.57409
	USD	1 = CHF 0.90215

## Risques sur instruments financiers dérivés selon l'approche Commitment I

<b>Engagement du fonds</b>	<b>% de la fortune nette</b>	<b>Montant</b>
Total des positions augmentant l'engagement	0%	0.00
Total des positions réduisant l'engagement	0%	0.00
<b>Informations supplémentaires et opérations hors-bilan</b>		
Valeurs mobilières prêtées à la date du bilan		0.00
Valeurs mobilières mises en pension à la date du bilan		0.00
Montant du compte prévu pour être réinvesti		2'010'755.77
<b>Type et montant des sûretés acceptées</b>		
Aucune sûreté acceptée		0.00
<b>Contreparties pour les opérations over-the-counter (OTC)</b>		
Aucune		

## Liste des transactions pendant la période comptable

ISIN	Désignation	Achats 1)	Ventes 2)
------	-------------	-----------	-----------

### Positions ouvertes à la fin de la période comptable

#### Parts d'autres placements collectifs

CH0009778769	Immofonds Schweizerischer Immobilien-Anlagefonds	0	662
CH0014420878	UBS (CH) Property Fund - Swiss Mixed 'Sima'	0	3'194
CH0021722035	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV Enhanced Europe Equity ESG -C-	7'100	3'042
CH0021722076	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV Enhanced US Equity ESG -C-	17'560	0
CH0021722274	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV International Bonds ESG (CHF) -C	140'228	13'317
CH0025762524	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV Japac ESG -C-	1'400	3'818
CH0107973254	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV Systematic Premia Swiss Ety ESGC	4'344	0
CH0107973536	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV Systematic Premia Europe ESG -C-	0	4'266
CH0107974393	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV Systematic Premia US Ety ESG -C-	1'451	13'766
CH0117044831	Swisscanto (CH) Index Equity Fund Pacific ex Japan -NT CHF-	1'221	670
CH0142917118	AMC EXPERT FUND - BCV Global Emerging Equity ESG -C-	3'032	6'226
CH0180614726	Zurich Invest Institutional Funds -I-	1'766	2'448
CH0213422709	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV Swiss Franc Bonds ESG -Z-	10'700	53'200
CH0213423053	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV Swiss Equity ESG -Z-	46'783	6'300
CH0364276490	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV Swiss Franc Credit Bonds ESG -C-	119'385	5'480
CH0364276730	AMC PROF. FUND - BCV Fiscal Strength Government Bonds -C-	18'315	0
CH0383277842	Swisscanto (CH) Index Equity fund USA -NT CHF-	3'300	20'700
CH0395718866	Schroder Immo Plus	0	939
CH0576443482	ETHOS II - Ethos Swiss Sustainable Equities -Z-	8'023	0
CH1347744547	BCV INDEX FUND - BCV Swiss Responsible Bond Indexed -Z-	340'000	0

### Positions fermées en cours de période comptable

#### Parts d'autres placements collectifs

CH0215804664	Swisscanto (CH) Index Bond Fund Total Market AAA-BBB -NT CHF	33'515	487'264.397
--------------	--	--------	-------------

#### Droits de souscription

CH1325905409	BS (CH) Property Fund - Swiss Mixed Sima drt 10.05.24	47'006	47'006
--------------	---	--------	--------

1) Les achats englobent entre autres les transactions suivantes: achats / titres gratuits / conversions / changements de raisons sociales / splits / dividendes en actions/en espèces / répartitions des titres / transferts / échanges entre sociétés / distributions droits de souscription et d'options

2) Les ventes englobent entre autres les transactions suivantes: ventes / tirages au sort / sorties après échéance / exercices de droits de souscription et d'options / conversions / reverse-splits / remboursements / transferts / échanges entre sociétés

## Notes aux états financiers

### Commissions

BCV PORTFOLIO PENSION FUND - BCV Pension 40	Commission de gestion forfaitaire annuelle appliquée à la charge de la fortune du fonds	Commission d'émission à la charge de l'investisseur en faveur des promoteurs de vente
Classe A	1.20%*	Max. 5.00%
Classe AP	1.20%*	
Classe B	0.70%*	
Classe BP	0.70%*	

\* En cas d'investissement dans des fonds cibles liés (tels que définis dans le contrat de fonds), la direction du fonds peut décider de prélever une commission de gestion forfaitaire réduite. Dans un tel cas, le taux annuel appliqué pour cette commission sera alors inférieur à celui indiqué dans le tableau ci-dessus.

Dans les limites du contrat de fonds, la direction du fonds et ses mandataires peuvent payer des rétrocessions pour indemniser les activités de promotion de la vente. Ils n'accordent aucun rabais pour réduire les frais et coûts revenant aux investisseurs et imputés au fonds.

La direction du fonds n'a pas conclu de Soft Commission Agreements.

Le taux maximum de la commission de gestion des fonds cibles dans lesquels le fonds peut investir est de 3%.

### Calcul et évaluation de la valeur nette d'inventaire

La valeur nette d'inventaire d'une part d'une classe du fonds est déterminée à la fin de l'exercice comptable et chaque jour où des parts sont émises ou rachetées. Les jours où les bourses ou marchés des principaux pays de placement du fonds sont fermés (par exemple, jours bancaires et boursiers fériés), il n'est pas effectué de calcul.

La valeur nette d'inventaire d'une part d'une classe du fonds peut également être déterminée à des dates auxquelles des parts ne sont pas émises ou rachetées, à des fins de calculs et mesures de la performance ou de calculs de commissions exclusivement. Elle ne peut en aucun cas servir de base à des ordres de souscription ou de rachat de parts.

Les placements négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public doivent être évalués selon les cours actuels payés sur le marché principal. Les autres placements ou les placements pour lesquels aucun cours du jour n'est disponible doivent être évalués au prix qui pourrait en être obtenu s'ils étaient vendus avec soin au moment de l'évaluation. Pour déterminer la valeur vénale, la direction du fonds utilise dans ce cas des modèles et des principes d'évaluation appropriés et reconnus dans la pratique.

Les placements collectifs de capitaux sont évalués à leur prix de rachat ou à leur valeur nette d'inventaire. S'ils sont négociés régulièrement en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public, la direction du fonds peut les évaluer selon le paragraphe ci-dessus. Si une valeur nette d'inventaire n'est pas disponible ou disponible uniquement sur une base estimative, la direction du fonds évalue cette valeur au prix probable réalisable avec diligence au moment de l'évaluation en utilisant des modèles et des principes d'évaluation appropriés et reconnus dans la pratique (Fair Value). Elle peut se baser sur des données fournies par les dépositaires, administrateurs ou gestionnaires des fonds cibles.

La valeur des instruments du marché monétaire qui ne sont pas négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public est déterminée de la manière suivante : le prix d'évaluation des placements est adapté successivement au prix de rachat, en partant du prix net d'acquisition, avec maintien constant du rendement de placement calculé en résultant. En cas de changements notables des conditions du marché, la base d'évaluation des différents placements est adaptée au nouveau rendement du marché. En l'absence d'un prix de marché actuel, on se réfère généralement à l'évaluation d'instruments du marché monétaire présentant des caractéristiques identiques (qualité et siège de l'émetteur, monnaie d'émission, durée).

Rapport annuel au 31.05.24

BCV PORTFOLIO PENSION FUND – BCV Pension 40

Numéro de valeur classe A : 11 863 149      Numéro de valeur classe BP : 29 506 050

Numéro de valeur classe AP : 11 863 178      Numéro de valeur classe CP : 29 506 052

Numéro de valeur classe B : 29 506 049

Unité de compte du fonds :

CHF

Page

13

Les avoirs en banque sont évalués à hauteur du montant de la créance plus les intérêts courus. En cas de changements notables des conditions du marché ou de la solvabilité, la base d'évaluation des avoirs en banque à terme est adaptée aux nouvelles circonstances.

Les contrats à terme (contrats futures et forwards) et les contrats d'options négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public sont évalués sur la base du prix de clôture ou de règlement publié par la bourse ou l'autre marché réglementé ouvert au public qui constitue le marché principal de ces contrats. Les contrats à terme et d'options qui ne sont pas négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public (dérivé OTC) sont évalués au moyen de modèles d'évaluation appropriés et reconnus par la pratique, sur la base de la valeur vénale des sous-jacents.

La valeur nette d'inventaire d'une part d'une classe du fonds résulte de la quote-part de la valeur vénale de la fortune du fonds attribuable à la classe en question, réduite d'éventuels engagements attribuables à cette classe, divisée par le nombre de parts en circulation de cette même classe. La valeur nette d'inventaire est arrondie à quatre décimales.

## Rapport de performance

		2021	2022	2023	2024 au 31 mai
Performance :					
– Classe A (lancée le 31.01.15)	%	8.06	-14.91	5.83	5.09
– Classe AP (lancée le 31.03.11)	%	8.06	-14.91	5.83	5.09
– Classe B (lancée le 21.08.18)	%	8.60	-14.48	6.36	5.31
– Classe BP (lancée le 31.05.18)	%	8.60	-14.48	6.36	5.31
– Classe CP (lancée le 02.10.19, liquidée le 24.05.22)	%	8.87	-	-	-

### Notes

1. La performance a été calculée et est publiée conformément à la directive de l'Asset Management Association Switzerland AMAS.
2. Le fonds n'ayant pas d'indice de référence, sa performance n'est pas comparée à un tel indice.
3. Les chiffres figurant dans le tableau ci-dessus sont calculés sur une base annuelle sauf pour l'année de lancement (le début de la période est indiqué dans ledit tableau) et pour l'année de clôture (la fin de la période correspond à la date du présent rapport).
4. La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission ou du rachat des parts.

# Rapport abrégé de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs

à l'attention du Conseil d'administration de la direction de fonds Gérifonds SA,  
Lausanne

## Rapport abrégé sur l'audit des comptes annuels

### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de placement BCV PORTFOLIO PENSION FUND avec les compartiments :

- BCV Pension 25
- BCV Pension 40
- BCV Pension 70

– comprenant le compte de fortune au 31 mai 2024, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les informations supplémentaires selon l'art. 89, al. 1, let. b–h de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC).

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat de fonds et au prospectus.

### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants du fonds de placement ainsi que de la direction de fonds, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Responsabilités du Conseil d'administration de la direction de fonds relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration de la direction de fonds est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat de fonds et au prospectus. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### Responsabilités de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou dans leur ensemble, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit conforme à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne de la direction de fonds pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds de placement.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil d'administration de la direction de fonds, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers SA

Jean-Sébastien Lassonde  
Expert-réviseur agréé  
Auditeur responsable

Mathilde de La Pomélie  
Experte-révisée agréée

Genève, 30 septembre 2024

Annexe:

- Comptes annuels comprenant le compte de fortune au 31 mai 2024, le compte de résultat pour l'exercice arrêté à cette date, des indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts, ainsi que les informations supplémentaires selon l'art. 89, al. 1, let. b–h de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC)